

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 3 mai 2019 à 9 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 26 avril 2019.

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées
Nathalie LEGUET

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

1 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1er décembre 2018 et le 31 janvier 2019. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 5 mai 2014 et 5 janvier 2017, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

2 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'approuver la répartition des charges de personnel à 60,14 % pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin) et à 39,86 % pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2018 ;
- b) d'approuver les nouveaux critères ;
- c) de donner mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole correspondant à l'exercice 2019 ;
- d) de donner mandat à la Commission mixte paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté

3 Avenant n° 2 à la convention du 12 janvier 1966 entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SAEML SAMINS.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de l'avenant n° 2 à la convention du 12 janvier 1966 entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SAMINS relative à la construction et l'exploitation du MIN de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 2 à la convention du 12 janvier 1966 entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SAMINS relative à la construction et l'exploitation du MIN de Strasbourg, et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

4 Attribution du contrat de concession relatif à l'exploitation de la fourrière automobile.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le choix de la SEG pour l'exploitation de la fourrière automobile pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- le contrat de concession (délégation de service public) et ses principales annexes.

Il est demandé au Conseil d'autoriser l'autorité responsable de la personne publique délégante à signer le contrat de concession ainsi approuvé avec la société SEG et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

5 Lancement d'une consultation par appel à projets pour la réalisation d'un pôle de loisirs urbains dans le secteur des Halles à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à autoriser le lancement d'un appel à projets, pour la réalisation d'un pôle de loisirs urbains dans le secteur des Halles à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de valider l'emprise concernée par cet appel à projets, sous réserve de l'approbation du déclassement à venir du foncier ;
- de charger le Président ou son-sa représentant-e d'élaborer les documents de la consultation et de conduire la procédure, y compris les négociations avec les candidats.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte en lien avec l'exécution de la délibération.

Adopté

6 Capitalisation de prestation d'entretien du fossé de l'association foncière de Vendenheim.

Le Conseil est appelé à constater le nécessaire entretien du fossé de l'Association foncière de Vendenheim suite aux travaux réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider :

- sur avis de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, de capitaliser la prestation d'entretien du fossé sur la base des travaux effectués par la collectivité en octobre 2018 ;
- d'établir une convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association foncière de Vendenheim.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention de capitalisation de prestation d'entretien du fossé de l'association foncière de Vendenheim, ainsi que tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre de ladite convention.

Adopté

7 Intégration des voies privées des opérations d'aménagement - Actualisation du cadre conventionnel proposé aux aménageurs et concessionnaires. Autorisation de signature.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'actualisation de la convention cadre telle qu'approuvée les 21 février 2014 et 30 septembre 2016,
- les dispositions du cadre conventionnel actualisé.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les conventions établies en application des dispositions de la délibération.

Adopté

8 Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg aux instances de l'Établissement Public Foncier Local d'Alsace.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la désignation de Mme Catherine TRAUTMANN en tant que représentante déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentante Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;
- la désignation de M. Syamak AGHA BABAEI en tant que représentant délégué de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;

- la désignation de M. Sébastien ZAEGEL en tant que représentant délégué de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;
- la désignation de M. Jean Luc HERZOG en tant que représentant délégué de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;
- la désignation de M. Alain JUND en tant que représentant suppléant de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;
- la désignation de M. Patrick DEPYL en tant que représentant suppléant de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;
- la désignation de Mme Christel KOHLER en tant que représentante suppléante de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentante Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL ;
- la désignation de M. Pierre PERRIN en tant que représentant suppléant de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'EPFL.

Adopté

9 Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées : approbation de l'Accord Collectif Départemental 2019-2021.

Le Conseil est appelé à approuver la co-signature par l'Eurométropole de Strasbourg de l'Accord collectif départemental 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer ledit document.

Adopté

**10 Association Arts et Industries - Droit commun 2018.
Strasbourg / Îlot Landsberg-Kurvau - 48 avenue du Rhin- Opération de construction de 45 logements étudiants par surélévation d'un bâtiment existant financé en Prêt Locatif Social (PLS) et prêt complémentaire.
Garantie d'emprunts.**

Le Conseil est appelé à approuver :

pour l'opération de construction et surélévation de 45 logements étudiants située à Strasbourg / Îlot Landsberg-Kurvau – 48 avenue du Rhin :

la garantie à 100 % du prêt locatif social (PLS) et à 100 % du prêt complémentaire qui seront respectivement contractés par l'association Arts et Industries auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse de Crédit Mutuel de l'Esplanade et dont les

caractéristiques sont mentionnées ci-dessous :

<u>PLS construction :</u>	
Montant du prêt	1 500 000 €
Durée totale du prêt	25 ans
Taux d'intérêt	taux révisable = taux du livret A majoré de 0,75 %, soit 1,86 % à ce jour
Indice de référence	taux du Livret A
Remboursement échéances	en 300 mensualités constantes comprenant capital et intérêts de 6 256 € (hors assurance)
Frais de dossier	5 000 €

<u>Prêt complémentaire :</u>	
Montant du prêt	1 300 000 €
Durée totale du prêt	25 ans
Taux d'intérêt fixe	2 % (validité 20/02/2019)
Frais de dossier	4 000 €
Remboursement échéances	299 mensualités constantes comprenant le capital et intérêts de 5 510,11 € (hors assurance) et une mensualité de 4 625,63 €

Pour le PLS, le taux d'intérêt et de progressivité indiqué ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (Livret A) et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la délibération.

Pour le prêt complémentaire, le taux sera celui du mois de l'acceptation de l'offre de prêt par l'Association Arts & Industries.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association Arts et Industries dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, l'association Arts et Industries consent à l'Eurométropole de Strasbourg une hypothèque de premier rang au bénéfice de la Collectivité ; les frais d'hypothèque qu'impose cet acte seront à la charge de l'association Arts et Industries.

Cette clause de contre garantie ne concerne pas la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse de Crédit Mutuel de l'Esplanade.

Il est précisé que la garantie d'emprunt susvisée n'entrera en vigueur qu'après la mise en place effective de l'hypothèque de premier rang.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Caisse de Crédit Mutuel de l'Esplanade, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'association Arts et Industries pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération. L'acte d'obligation hypothécaire pris en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse de Crédit Mutuel de l'Esplanade en cas de mise en jeu de la garantie.

Adopté

11 Revalorisation des tarifs du réseau urbain de transport en commun de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à arrêter la revalorisation des tarifs urbains et combinés de la CTS tels qu'ils ressortent de la grille tarifaire avec effet au 1^{er} juillet 2019.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

12 Attribution du contrat de concession relatif à l'exploitation des parkings Wodli et Gare.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le choix de la société Indigo pour l'exploitation des parkings Wodli et Gare Courte
Durée pour une durée de 7 ans à compter du 10 juin 2019,
- le contrat de concession de service public à conclure avec la société Indigo Infra.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer le contrat de concession ainsi approuvé avec la société Indigo Infra et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

13 Zone Commerciale Sud - Bilan de la concertation préalable avec le public sur l'amélioration de la desserte de la zone commerciale Sud "La Vigie".

Le Conseil est appelé à approuver le bilan de la concertation préalable sur le projet d'amélioration de la desserte de la zone commerciale Sud – La Vigie tel qu'il est plus amplement exposé au rapport de la délibération. Les observations et propositions émis par le public en termes, d'aménagement, de déplacements, et d'accessibilité multimodale alimenteront les éléments de programme du cahier de charges en vue de la désignation du maître d'œuvre.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président et ou son-sa représentant-e :

1. à mettre en concurrence les prestations intellectuelles et les investigations préliminaires, conformément aux textes en vigueur et notamment à compter du 1^{er} avril 2019 le code de la commande publique,
2. à négocier et signer tout document ou convention nécessaires à l'exécution de la délibération, notamment une éventuelle désignation par l'Etat de l'Eurométropole en tant que maître d'ouvrage désigné concernant les travaux de l'échangeur n° 6,
3. à engager, en tant que de besoin, les procédures environnementales et d'étude d'impact de cette opération et à solliciter les avis de l'autorité environnementale en vue de l'instruction et de la délivrance des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, nécessitant le cas échéant organisation d'une enquête publique préalable,
4. à engager les démarches avec les services de l'Etat qui permettront d'examiner le cas échéant les conditions de reclassement dans le domaine public routier de l'Eurométropole de la RN83 suite à la mise en service de la rocade Sud.

Adopté

14 Un Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) : Schéma directeur autour de l'A35 et l'axe RN4/A351.

Le Conseil est appelé à approuver la stratégie du Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement, le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e, à signer le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent, à mettre en place les mesures préparatoires pour la mise en place de « l'atelier des territoires » et les « études pré opérationnelles », à passer des marchés si nécessaires conformément au code de la commande publique pour l'exécution de la délibération.

Adopté

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

15 Création et lancement d'un dispositif d'aide à l'investissement pour le commerce de proximité.

Le Conseil est appelé à approuver le cahier des charges du dispositif d'aide à l'investissement pour le commerce de proximité.

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- le Bureau du développement économique à approuver l'attribution d'une aide à l'investissement pour le commerce de proximité,
- le Président ou son-sa remplaçant-e à signer les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Adopté

16 Edition 2019 de l'aide structurelle aux entreprises de production de contenu de la filière Image.

Le Conseil est appelé à approuver la reconduction et les modalités de mise en œuvre de l'aide structurelle aux entreprises de la filière Image.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président de l'Eurométropole de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières avec les lauréats désignés par les élus de la collectivité.

Adopté

17 Appel à projets d'ingénierie verte SEVE (Solution d'économie verte en entreprise) versement des financements aux lauréats 2019.

Le Conseil est appelé à décider de poursuivre l'appel à projets SEVE (Solution d'économie verte en entreprise).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'attribution à ce titre à la société BIODÉSIV-EFNIUM d'une subvention de fonctionnement de 9 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;
- l'attribution à ce titre à la société ECOGREENENERGY d'une subvention de fonctionnement de 4 800 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;
- l'attribution à ce titre à la société INSOLEM d'une subvention de fonctionnement de 4 800 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;

- l'attribution à ce titre à la société LES LABORATOIRES PHYTODIA d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;
- l'attribution à ce titre à la société LESAX d'une subvention de fonctionnement de 8 600 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;
- l'attribution à ce titre à la société PARCUS une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;
- l'attribution à ce titre à la société HABITATION MODERNE d'une subvention de fonctionnement de 4 800 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;
- l'attribution à ce titre à la société WOODLIGHT d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières.

Adopté

18 Renouvellement de la représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au sein des Conseils de divers établissements universitaires.

Il est demandé au Conseil de procéder à la désignation des représentant-e-s de l'Eurométropole de Strasbourg au sein des institutions d'enseignement supérieur suivantes :

- INSA :
Titulaire femme : Ada REICHHART
Suppléante femme : Françoise SCHAETZEL
- CROUS :
Titulaire homme : Nicolas MATT
Suppléant homme : Abdelkarim RAMDANE

Adopté

19 Zone atelier environnementale urbaine : réalisation de mesures hydrauliques sur les toitures végétalisées du centre administratif.

Le Conseil est appelé à approuver la convention portant occupation temporaire d'une dépendance du domaine public à titre gratuit pour l'installation d'instruments scientifiques sur les toitures du centre administratif pour le relevé de données hydrauliques à conclure avec le laboratoire ICUBE, représenté par son directeur M. Michel de MATHELIN, et l'Ecole télécom physique Strasbourg, représentée par son directeur M. Christophe COLLET.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention.

Adopté

20 Agriculture : programme d'actions 2019/2020 et conventions de financement.

Le Conseil est appelé à approuver le programme détaillant les actions à mener pour la période 2019/2020 relatif à la stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture et Bio en Grand Est.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à signer le programme d'actions 2019/2020 relatif à la stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante,
- à signer la convention financière 2019/2020 avec Bio en Grand Est,
- à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX**

21 Candidature de Strasbourg au titre de Capitale verte européenne 2021.

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette communication.

Communiqué

22 Convention de recherche et développement entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) - Programme 2019-2021 sur les coulées d'eaux boueuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention de recherche et développement partagés relative à l'accompagnement méthodologique du BRGM dans le cadre de la mise en œuvre du programme de gestion de l'aléa ruissellement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- le budget prévisionnel en Euros HT lié à cette convention :

	2019 (en € HT)	2020 (en € HT)	2021 (en € HT)	TOTAL (en € HT)
Eurométropole de Strasbourg (80%)	39 200	39 200	39 200	117 600
BRGM (20%)	9 800	9 800	9 800	29 400
TOTAL (en € HT)	49 000	49 000	49 000	147 000

- la participation financière de l'Eurométropole à la poursuite de ce programme pour les années 2019-2021.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention avec le BRGM, ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des objectifs de la convention de partenariat et des conventions thématiques associées.

Adopté

23 Renouvellement de la procédure de création du "Syndicat mixte de bassin Bruche Mossig" et adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg par transfert d'une partie de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Annulation et remplacement de la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg n°24 du 19 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil d'annuler et de remplacer la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 décembre 2018 « Création du « Syndicat mixte de bassin Bruche Mossig » et adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg par transfert d'une partie de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et la remplace par la délibération.

Le Conseil est appelé à approuver :

- la création du syndicat mixte ouvert dénommé « syndicat mixte du bassin Bruche Mossig » dont l'objet, les missions et les compétences transférées sont plus amplement exposés au rapport et aux statuts,
- l'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg au « syndicat mixte du bassin Bruche Mossig », pour les 12 communes énumérées au rapport pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versant des cours d'eau de la Bruche et de la Mossig,
- le projet de statuts du syndicat mixte du bassin Bruche Mossig,
- le montant de la contribution annuelle conformément aux dispositions des statuts.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à solliciter le Préfet de la région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, pour l'obtention de l'arrêté de création du syndicat mixte du bassin Bruche Mossig,
- à prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

Le Conseil est appelé à désigner, en tant que représentants-es de l'Eurométropole de Strasbourg au comité syndical du syndicat mixte du bassin Bruche Mossig :

- M. Vincent DEBES,
- Mme Pia IMBS,
- Mme Martine JUNG,
- M. Jean HUMANN,
- M. André LOBSTEIN,
- M. Michaël SCHMIDT,
- M. André HETZEL.

Adopté

24 Remises gracieuses en matière d'eau et d'assainissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver les remises gracieuses eau et assainissement pour un montant total de 50 162,17 euros.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à émettre les mandats et titres de recettes nécessaires à l'exécution budgétaire de la délibération.

Adopté

SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

25 Projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg : engagement d'une concertation préalable avec le public sous l'égide de garants.

Il est demandé au Conseil d'approuver les objectifs poursuivis par le projet et opérations connexes, à savoir :

- Aménager un équipement à même d'accueillir des compétitions de niveau national et international.
- Porter la capacité globale à 32 500 places assises.
- Améliorer l'expérience « spectateurs » créer une zone de supporters, changer les sièges, aménager la tribune Ouest, supprimer les fosses périphériques pour reconfigurer les pieds des tribunes, rénover les coursives, hautes et basses, y compris sanitaires, toilettes et buvettes.
- Créer des espaces dits « à prestations ».
- Rénover les installations techniques (chauffage pelouse, rénovation partielle de la couverture, distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès..).
- Reconfigurer les terrains d'entraînement et construire un bâtiment vestiaire et lieu de vie pour l'équipe professionnelle du RCSA.
- Requalifier les abords de l'équipement et assurer son insertion urbaine et environnementale.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

Moyens de publicité :

Publication de l'avis d'information du public (avis de concertation) :

- dans la presse locale et régionale (Alsace, Dernières Nouvelles d'Alsace),
- affichage au siège de l'Eurométropole et dans les mairies de quartier, et les mairies des communes de l'Eurométropole,
- affichage sur le site de la Meinau,
- sur les sites internet mentionnés au rapport (« participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu »).

Publicité complémentaire :

- dans les principales gares TER du département,
- courriers aux « acteurs incontournables ».

Moyens d'information et de participation du public :

- deux réunions publiques (au lancement et à la clôture dont les dates et lieux seront précisés par l'avis de concertation et/ou par voie de presse et sur les sites internet),
- des ateliers thématiques : projet de stade, mobilité, insertion urbaine et environnementale (dates et lieux seront précisés comme précédemment indiqué),
- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation comportant les rubriques prévues à l'article R 121-20 du Code de l'Environnement :
 - sur les sites internet participatifs : « participez.strasbourg.eu/stademeinau » et « strasbourg.eu », avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions et en les publiant,
 - sur support papier accompagné d'un registre d'expression du public et d'une exposition au centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, et au stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth à Strasbourg.

Le public pourra ainsi consigner ses observations et propositions sur les registres d'expression, sur les sites internet sus-mentionnés, par courrier postal auprès de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti, Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex et par courriel à l'adresse des garants.

La concertation sera ouverte du lundi 20 mai au vendredi 12 juillet 2019 inclus.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à engager la concertation préalable selon les modalités ci-avant exposées pour le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau et opérations connexes, selon les objectifs programmatiques développés dans l'exposé des motifs de la délibération ;
- à passer un ou plusieurs marché-s, selon les dispositions du Code de la Commande Publique nécessaires à la mise en œuvre des réunions et ateliers publics, à la réalisation des moyens d'affichage et d'information s'y rapportant.

Adopté

26 Médiathèque Nord : projet scientifique, culturel, éducatif et social, aménagement intérieur, équipement, collections et postes.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le projet scientifique, culturel, éducatif et social,
- le projet de travaux d'aménagement de la médiathèque Nord pour un montant de 5 300 000 € TTC,
- le principe d'acquisition d'équipements et collections pour des montants respectifs de 835 000 € TTC et 1 251 000 € TTC, conformément au plan pluriannuel d'investissement,
- la dotation en postes permanents du futur établissement, soit la création à venir en 2019 d'un poste de catégorie A, de six postes de catégorie B et en 2020 de neuf postes de catégorie C affectés au service des médiathèques.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

27 Adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg au "Pass Culture".

Le Conseil est appelé à approuver l'adhésion au dispositif « Pass Culture » et l'utilisation de l'application décidée pour les activités culturelles proposées par les médiathèques communautaires et les Archives de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les conditions générales d'utilisation par les professionnels de l'application « Pass Culture » et tout acte nécessaire à l'utilisation de cette application et à l'encaissement des recettes.

Adopté

28 Question d'actualité : « CHU de Strasbourg : Il y a urgence pour nos urgences ».

A la demande de M. Antoine SPLET, cette question est soulevée et débattue.

LE PRESIDENT,

Original signé

ROBERT HERRMANN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- **le détail des votes électroniques.**



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du vendredi 3 mai 2019

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Lancement d'une consultation par appel à projets pour la réalisation d'un pôle de loisirs urbains dans le secteur des Halles à Strasbourg.

Pour

54

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie

Contre

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BERNHARDT-Michel, WERLEN-Jean, BALL-Christian, CALDEROLI-LOTZ-Martine, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, HENRY-Martin, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TARALL-Bornia, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Abstention

35

Revalorisation des tarifs du réseau urbain de transport en commun de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

67

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

5

MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SPLET-Antoine, SCHALCK-Elsa, ZUBER-Catherine

Abstention

15

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, CALDEROLI-LOTZ-Martine, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, JUND-Alain, KELLER-Fabienne, HENRY-Martin, MACIEJEWSKI-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, TARALL-Borni, VETTER-Jean-Philippe

Pour

37

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, PERRIN-Pierre, RIES-Roland, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, TRAUTMANN-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

20

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, CALDEROLI-LOTZ-Martine, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, HENRY-Martin, MEYER-Paul, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, VETTER-Jean-Philippe

Abstention

28

BERNHARDT-Michel, BIES-Philippe, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, HERZOG-Jean Luc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, KARCHER-Dany, KOHLER-Christel, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PHILIPPS-Thibaud, RAFIK-ELMRINI-Nawel, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SCHALCK-Elsa, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Zone Commerciale Sud - Bilan de la concertation préalable avec le public sur l'amélioration de la desserte de la zone commerciale Sud "La Vigie".

Pour

55

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BALL-Christian, BULOUBéatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RIES-Roland, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

15

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, HENRY-Martin, LOOS-François, MEYER-Paul, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric

Abstention

16

BERNHARDT-Michel, BUFFET-Françoise, BUR-Yves, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, GRAEF-ECKERT-Catherine, HETZEL-André, IMBS-Pia, KARCHER-Dany, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHALCK-Elsa, ZUBER-Catherine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 3 MAI 2019 – Point n° 13

Zone Commerciale Sud - Bilan de la concertation préalable avec le public sur l'amélioration de la desserte de la zone commerciale Sud "La Vigie".

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 55

Contre : 15 (**)

Abstention : 16 (*)

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mme Danielle DAMBACH a fait une erreur de vote : elle souhaitait voter « Contre ».

(**) M. François LOOS a fait une erreur de vote : il souhaitait voter « Abstention ».

Un Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) : Schéma directeur autour de l'A35 et l'axe RN4/A351.

Pour

60

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

18

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FROEHLI-Claude, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, KOHLER-BARBIER-Christel, HENRY-Martin, MEYER-Paul, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 3 MAI 2019 – Point n° 15

Création et lancement d'un dispositif d'aide à l'investissement pour le commerce de proximité.

Pour

67

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

4

GERNET-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, REICHHART-Ada, SPLET-Antoine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 3 MAI 2019 – Point n° 20

Agriculture : programme d'actions 2019/2020 et conventions de financement.

Pour

66

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg : engagement d'une concertation préalable avec le public sous l'égide de garants.

Pour

50

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, SAUNIER-Alain, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WEBER-Anne-Catherine, ZUBER-Catherine

Contre

1

SPLET-Antoine

Abstention

23

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BERNHARDT-Michel, WERLEN-Jean, BUR-Yves, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, GRAEF-ECKERT-Catherine, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, IMBS-Pia, JUND-Alain, HENRY-Martin, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, MACIEJEWSKI-Patrick, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SCHAAL-René, SCHAETZEL-Françoise

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 3 MAI 2019 – Point n° 25

Projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg : engagement d'une concertation préalable avec le public sous l'égide de garants.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 50 + 1 (*)

Contre : 1

Abstention : 23

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Observation :

(*) Le boîtier de vote de Mme Françoise BUFFET était défectueux : elle souhaite voter « Pour ».

Médiathèque Nord : projet scientifique, culturel, éducatif et social, aménagement intérieur, équipement, collections et postes.

Pour

71

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINÉ-Séverine, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine

Contre

0

Abstention

1

MATHIEU-Jean-Baptiste

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 3 MAI 2019 – Point n° 26

Médiathèque Nord : projet scientifique, culturel, éducatif et social, aménagement intérieur, équipement, collections et postes.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 1 (*)

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) M. Jean-Baptiste MATHIEU a fait une erreur de vote : il souhaitait voter « Pour ».